



Je suis **aide-soignant** Je souhaite devenir **assistant dentaire**

COMPÉTENCES TRANSFÉRABLES

Indications synthétiques sur les activités du métier d'assistant dentaire pour lesquelles des compétences sont transférables depuis le métier d'aide-soignant.

Activités de l' assistant dentaire	Degré de transférabilité depuis aide-soignant
Assistance du praticien dans la réalisation des soins	✗
Entretien de l'environnement de soins, des matériels liés aux activités et gestion du risque infectieux	😊
Accueil et communication auprès du patient	😊
Gestion et suivi du dossier patient	✗
Informations et éducation des patients dans le champ de la santé bucco-dentaire	✗
Recueil, transmission des informations et mise en œuvre de la traçabilité, dans le cadre de la structure de soins	✗

😊 Fort

😊 Faible ou sous certaines conditions (niveau de responsabilité, d'autonomie...)

✗ Non transférable

⚠ **Attention !**

Seules les personnes titulaires du titre d'assistant dentaire, délivré par la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle peuvent exercer la profession d'assistant dentaire (article L. 4393-9 du code de la santé publique).

🌐 **ALLER PLUS LOIN**

- evae.opcoep.fr
- www.onisep.fr
- www.orientation-pour-tous.fr
- solidarites-sante.gouv.fr
- OMPL, fiche métier assistant dentaire
- certificationprofessionnelle.fr